À PROPOS



D'une assemblée générale à l'autre

Lors de la parution du premier À propos de l'année, je vous disais que nous aurions l'occasion de nous voir souvent et qu'il fallait s'attendre à avoir plusieurs assemblées générales pendant l'année syndicale. Eh bien, on peut dire qu'on part en grand!

En effet, nous avons tenu notre première assemblée le 25 septembre dernier. Lors de celle-ci, nous

avons modifié quelques éléments de nos

statuts. Nous avons également élu les membres qui vous représenteront dans divers comités syndicaux et paritaires (avec des représentants

de la CSSMÎ). Vous

trouverez la liste des personnes élues à <u>lesebl.ca</u>, sous *Structure*, puis *Membres des comités*. Enfin, toujours pendant cette assemblée, nous avons accepté que la consultation sur le calendrier scolaire 2020-2021 comporte une semaine de relâche.

Vous avez manqué ce premier rendez-vous? Qu'à cela ne

tienne! Nous aurons l'occasion de nous voir le **16 octobre** prochain. Il sera, encore une fois direz-vous, important qu'un grand nombre de membres y soient. En effet, c'est lors de cette assemblée que seront présentées nos demandes salariales. Au printemps dernier, nous avions adopté nos demandes sectorielles et affirmé notre intention

de demander de meilleures conditions salariales et économiques. Après

entendu le premier ministre Legault dire que les surplus budgétaires que nous avons n'iraient pas aux syndicats, il est d'autant plus important d'être nombreus à lui

expliquer qu'une part de ces surplus doive aller aux enseignantes et enseignants! Il me semble que nous sommes dûs. Si c'est vrai que l'enseignement est une priorité pour notre gouvernement, il faudra qu'il le démontre!

Nathalie Bouyer

La mobilisation des troupes, c'est commencée!

Délégation syndicale 2019-2020 MERCI POUR VOTRE DÉVOUEMENT!







Personnes à statut précaire

Vous êtes suppléante ou suppléant ou vous détenez un contrat à temps partiel? Prenez le temps de consulter cette page, car vous y trouverez de précieux renseignements.

Lorsque vous détenez un contrat à temps partiel ou à la leçon et que vous désirez faire de la suppléance dans l'établissement, on doit faire appel à vous en premier lieu avant de chercher à l'extérieur.

Lorsque vous remplacez une personne pour une durée indéterminée, vous êtes payé au taux de suppléance. Après la 20° journée de remplacement au même poste, votre paie sera réajustée rétroactivement à votre échelle salariale (au 1/200°).

Dès qu'un pourcentage de tâche devient disponible, la direction a l'obligation de l'offrir aux personnes dont le pourcentage de tâche à l'intérieur de l'établissement n'a pas atteint 100 % et dont l'horaire est compatible avant de l'offrir à une enseignante ou un enseignant sur la liste de priorité ou sur la liste de rappel.

À toutes les occasions où vous me verrez, c'est que l'on parle de vous, personnes à statut précaire.

Remplacement: contrat ou pas?

La durée du remplacement est-elle connue?

Oui

Non

Est-elle de plus de deux mois?

Oui

Non

avec effet rétroactif seulement après deux mois de remplacement.

Cela deviendra un contrat.

C'est un contrat de remplacement.

Ce n'est pas un contrat. Cela le deviendra avec effet rétroactif **si** le remplacement atteint deux mois.

Critères pour accéder à la liste de priorité*

- Avoir la qualification légale d'enseigner
- Avoir travaillé l'équivalent de 66 jours ou plus d'une tâche annuelle à 100 %;
- Avoir réussi l'examen de français,
- Avoir obtenu une évaluation de rendement positive de la direction.

Si vous faites l'objet d'une évaluation négative ou que votre candidature n'a pas été retenue, vous pouvez demander par écrit une révision de cette décision.

* Au secondaire, deux autres possibilités s'ajoutent (voir la clause 5-1.14.05 de l'entente locale).



Concours héros 2019-2020 : La diversité

Cette année encore, le mouvement héros vous propose deux concours. Le premier s'adresse à tous les élèves et a comme thème La diversité, alors que le deuxième concours s'adresse aux élèves de 4° et 5° secondaire et porte sur La diversité d'opinions.



1. La diversité sous toutes ses formes

Pour 2019-2020, le thème retenu est celui de la diversité. Qu'elle soit

sociale, sexuelle, culturelle, d'opinions, artistique, géographique, biologique, etc., la diversité réfère au large éventail de qualités et de caractéristiques que possède chaque personne, chaque sujet. Le comité héros souhaite permettre aux enseignantes et enseignants de s'impliquer activement avec leurs élèves pour mener des projets ou des actions qui permettront aux élèves de réfléchir à la diversité par le biais de leur milieu scolaire, de la diversité sociale ou même faire une recherche sur la biodiversité en lien avec l'environnement et les changements climatiques.

Les prix attribués aux personnes gagnantes

Pour 2019-2020, les prix attribués sont les suivants : individuel 75 \$, classe 200 \$, école 300 \$. Tous les projets déposés seront certifiés héros et les projets de classe et d'école recevront une bannière héros. Des bannières thématiques seront également produites pour les personnes gagnantes.



2. La grande rédaction

Cette année, le thème de ce concours sera complémentaire au thème de la diversité,

soit la diversité d'opinions. La question pour le concours est :

est-ce que toutes les opinions se valent? Dans cet esprit, plusieurs questions peuvent être lancées aux élèves :

- Quelle est la valeur d'une opinion?
- A-t-elle plus de valeur qu'une information?
- Faut-il plusieurs opinions pour s'en faire une?

Comment y participer

Les élèves doivent rédiger une lettre d'opinion de 400 à 600 mots maximum en répondant à la question suivante : «Est-ce que toutes les questions se valent?». Je vous invite à consulter les critères et règlements pour ce concours sur le site de la FAE. Un jury déterminera les lauréates et les lauréats.

Les prix attribués aux personnes gagnantes

- Stage de deux jours au quotidien La Presse et la publication de leur lettre dans la section Opinion du quotidien;
- La publication de leur lettre dans Le Devoir dans la section Débats d'idées et un abonnement d'un an au quotidien;
- La publication de leur lettre dans les pages du Journal Métro ainsi qu'une discussion de salon avec le chroniqueur Frédéric Bérard (chronique vidéo);
- Une formation intensive de trois jours avec Amnistie internationale.

Règlements, participation et critères des concours

L'information et les règlements pour les deux concours sont disponibles sur la page Internet réservée au mouvement héros (https://www.lafae.qc.ca/heros/). Vous y trouverez aussi les critères de sélection et une grande variété d'exemples de projets à réaliser avec les jeunes.

La date limite pour les inscriptions pour les deux concours est le 27 mars 2020.

Normand Marquis

Semaine pour l'école publique 2019

La 10° Semaine pour l'école publique (SPEP) se déroulera du 5 au 12 octobre 2019. Divers événements permettront à la population de souligner l'importance de l'école publique québécoise. Le porte-parole, Philippe Laprise, sera visible dans une campagne publicitaire télévisuelle nationale dans le but de valoriser l'école publique. Il ira aussi à la rencontre d'élèves, d'enseignantes et d'enseignants ainsi que des autres membres du personnel de divers établissements sur le territoire de la FAE.

Dans le cadre d'une soirée hommage, la Fédération autonome de l'enseignement remettra des prix Hibou à trois personnes qui ont défendu l'école publique sur diverses tribunes. Il s'agit de Boucar Diouf, biologiste, humoriste, auteur, animateur et chroniqueur, de Stéphanie Demers, chercheuse et professeure à l'Université du Québec en Outaouais ainsi que de Normand Baillargeon, professeur, chroniqueur, philosophe et essayiste.

En plus de vous inviter à célébrer l'école publique, vous pourrez participer au **Quiz de la SPEP 2019**. En y participant, chaque élève de la classe gagnante se mériterait un livre d'une valeur de 30 \$.

Enfin, une murale SPEP a été créée pour souligner le 10° anniversaire de cet événement à l'angle des rues Guilbault Ouest et Saint-Urbain, à Montréal. Cette œuvre de l'artiste Nikki Küntzle illustre les bienfaits de l'école publique dans l'instruction des citoyennes et citoyens.





Formations

Organisation des services et mesures budgétaires Nouvelles personnes déléguées : rôle et fonctions

Précaires: contrat, suppléance et évaluation

Normes et modalités d'évaluation des apprentissages

Comprendre nos conventions collectives

8 octobre (17 h)

9 octobre (14 h 30)

15 octobre (17 h)

30 octobre (17 h)

7 novembre (17 h)

Ces rencontres auront lieu au SEBL. Puisqu'un goûter sera offert, nous vous demandons de confirmer votre présence à syndicat@lesebl.ca, au 450 979-4613 ou sur notre site Internet lesebl.ca sous l'onglet Services aux membres.

Session de préparation à la retraite

L'APRFAE offre ce séminaire aux enseignantes et enseignants (ainsi qu'à leurs conjointes et conjoints) qui prendront leur retraite d'ici deux ans. Le Syndicat assumera les coûts d'inscription de ses membres. Pour les conjointes et conjoints, ces frais sont de 90 \$ et incluent le dîner du samedi et la documentation.



Vendredi 22 novembre, de 17 h 30 à 21 h

ΕT

Samedi 23 novembre, de 8 h 30 à 16 h au SEBL

Inscription obligatoire par téléphone.

Saut de paie

La CSSMÎ nous a confirmé qu'**il n'y aura pas** de saut de paie l'été prochain (2020). Cependant, la situation pourrait être différente pour l'été 2021. En effet, notre système de rémunération fait en sorte que cette situation se produit environ aux 10 ans. À ce sujet, des pourparlers auront lieu au cours de cette année scolaire.



Consultation sur l'organisation du travail qui affecte notre santé



Vous éprouvez un sentiment de lourdeur au travail? Vous vous sentez sous pression? On vous empêche de pratiquer votre profession comme vous le désirez? Cette consultation s'adresse à vous! La santé mentale des enseignantes et enseignants est au cœur de nos priorités. La FAE s'est associée à une équipe de chercheurs en santé mentale afin de vous entendre et de trouver des manières d'agir sur les contraintes organisationnelles de la profession enseignante qui nous rendent malades.

Ce projet de recherche commencera par une vaste consultation en ligne qui se tient du **30 septembre au 25 octobre 2019**. Plusieurs questions sont à développement afin que vous puissiez décrire une ou des situations inacceptables dans votre environnement de travail. C'est aussi l'occasion de partager des pistes de solutions à mettre en place afin d'augmenter votre mieux-être au travail.

Vérifiez votre pigeonnier afin de récupérer le carton sur lequel se trouve toute l'information pour participer à cette importante consultation. Votre collaboration est précieuse afin d'améliorer nos conditions d'exercice.

Claudine Fournier



Coordonnées

4325, boulevard de la Grande-Allée, Boisbriand (Québec) J7H 1M7

Téléphone : 450 979-4613 – Télécopieur : 450 979-4615 Site Web : <u>www.lesebl.ca</u> – Messagerie : <u>syndicat@lesebl.ca</u>

www.facebook/seblaurentides